

5. LA CROYANCE DANS LE DESTIN, BON OU MAUVAIS, QUI PROVIENT D'ALLÂH.

BISMI LLÂHI R-RAHMÂNI R-RAHÎM

Les 77 Branches de la Foi
5. la croyance dans le Destin, bon ou mauvais, qui provient d'Allâh

"A'ÛDHU BI-L-LÂHI MINA SH-SHAYTÂNI R-RAJÎM "
« JE CHERCHE REFUGE AUPRÈS D'ALLÂH CONTRE SATAN LE MAUDIT »

Selon Shaykh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine qu'Allâh lui fasse Miséricorde
Selon l'imâm al-Bayhaqî dans ses « Shu'abou al imâni », ces branches sont les suivantes :

5. la croyance dans le Destin, bon ou mauvais, qui provient d'Allâh

Le destin (Al Qadr), c'est la prédestination d'Allâh envers Ses créatures selon Son Savoir antécédent et ce qu'a impliqué Sa Sagesse.

•La Foi au destin comprend quatre points :

1 - La Science :

Croire qu'Allâh a connu toute chose, de façon globale et détaillée dans un infini passé et futur, soit en relation avec Ses actes ou ceux de Ses serviteurs.

2 -L'écriture :

Croire qu'Allâh a écrit tout cela sur la tablette préservée auprès de Lui ; et au sujet de ces deux points, Allâh Azza Wa Jâl a dit : " Ne sais-tu pas qu'Allâh sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre ? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allâh bien facile. "

Traduction approximative: (Sourate 22 Al Hadj/Le Pèlerinage Verset. 70)

Et dans l'authentique de Mouslim, d'après AbdAllah Ibn 'Amar Ibn Al-'As : J'ai entendu le messager d'Allâh Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam dire : « Allâh a écrit la prédestination de toutes les choses cinquante mille ans avant qu'Il ne crée les cieux et la terre ».

3 - La Volonté :

Croire que toutes les choses créées n'existent que par la volonté d'Allâh ; que ces choses soient reliées aux œuvres d'Allâh ou à celles de Ses créatures.

Allâh Azza Wa Jâl dit en ce qui concerne Ses œuvres : " Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit. "

Traduction approximative: (Sourate 28 Al Qassas/Les Récits Verset. 68)

" (...) Et Allah fait ce qu'Il veut. "

Traduction approximative: (Sourate 14 Ibrahim/Abraham Verset. 27)

" C'est Lui qui vous donne forme dans les matrices, comme Il veut."

Traduction approximative: (Sourate 3 Al-'Imran/La Famille de Imran Verset. 6)

Et Allâh Azza Wa Jâl a dit en ce qui concerne les oeuvres de Ses créatures : " (...) Et si Allâh avait voulu, Il leur aurait donné l'audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattu. "

Traduction approximative: (Sourate 4 An-Nissa/Les Femmes Verset. 90)

" (...) Or si Allâh voulait, ils ne le feraient pas. Laisse-les donc, ainsi que ce qu'ils inventent. "

Traduction approximative: (Sourate 6 Al An'am/Les Bestiaux Verset. 137)

4 - La Création :

Croire que toutes les choses existantes concrètes ou abstraites sont des créatures d'Allâh, dans leurs essences, leurs caractères et leurs mouvements.

" Allâh est Le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. "

Traduction approximative: (Sourate 39 Az-Zoumar/Les Groupes Verset.62)

" (...) Et Il a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. "

Traduction approximative: (Sourate 25 El Fourqane/Le Discernement Verset.2)

Et Il rapporte le dire d'Ibrahim à son peuple : " (...) alors que c'est Allâh qui vous a créés, vous et ce que vous faites." Traduction approximative:(Sourate 37 As-Saf fat/Les Rangés Verset.96)

" Donc, la croyance au destin, telle que décrite ci-dessus, ne réfute en aucune façon que l'individu possède une volonté quant au choix de ses actes, et une capacité à les réaliser. D'ailleurs, les textes religieux, tout comme la réalité des choses, en apportent la preuve évidente : "

•Quant aux textes religieux :

Allâh Azza Wa Jâl dit au sujet de la volonté : " Que celui qui veut prenne donc refuge auprès de son Seigneur. "

Traduction approximative: (Sourate 78 An-Naba/La Nouvelle Verset. 39)

"... Allez à vos champs comme [et quand] vous le voulez ... "

Traduction approximative: (Sourate 2 Al Baqara/La Vache Verset. 223)

Et Il Azza Wa Jâl dit au sujet de la capacité : " Et craignez donc Allâh, autant que vous pouvez, et écoutez, et obéissez ... "Traduction approximative: (Sourate 64 At-Taghaboun/La Grande Perte Verset. 16)

" (...) Allâh n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. "

Traduction approximative: (Sourate 2 Al Baqara/La Vache Verset. 286)

•Quant à la réalité des choses :

Certes, tout individu sait qu'il possède une volonté et une capacité avec lesquelles il agit et délaisse. De plus, il fait bien la différence entre ce qui est le fruit de sa propre volonté - tel que la marche à

pieds - et ce qui n'est pas la conséquence de sa propre volonté - tel que les tremblements qui le prennent lorsqu'il est fiévreux - .

Cependant, la volonté et la capacité de l'individu ne se manifestent que par la volonté et la capacité d'Allâh, comme cela a été affirmé dans Le Saint Coran :

" (...) pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allâh veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers. "

Traduction approximative: (Sourate 81 At-Takwir/L'obscurcissement Verset. 28-29)

En effet, tout l'univers appartient au royaume d'Allâh ; et il ne peut y avoir dans Son royaume une chose qui échappe à Son savoir et à Sa volonté.

De plus, la Foi au Destin, telle que nous l'avons décrite auparavant, ne constitue en aucun cas un argument excusant l'individu, de manquer à ses devoirs ou de commettre des péchés. Dans le cas où il invoquerait cette excuse, celle-ci se verrait frappée d'irrecevabilité et rejetée par nombre d'arguments :

Le premier :

" Ceux qui ont associé diront : « Si Allâh avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit. Ainsi leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : Avez-vous quelque science à nous produire ? Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir. "

Traduction approximative: (Sourate 6 Al An'am/Les Bestiaux Verset. 148)

Et si le destin pouvait constituer une excuse, alors Allâh ne les aurait pas châtiés.

Le second :

La parole d'Allâh Azza Wa Jâl : " (...) en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allâh, Allâh est Puissant et Sage. "

Traduction approximative: (Sourate 4 An-Nissa/Les Femmes Verset. 165)

Si le destin avait été une excuse valable pour les désobéissants, l'envoi des messagers ne l'aurait pas annulée. De plus, nous constatons que même après l'envoi des messagers, leur désobéissance a lieu par le destin d'Allâh.

Donc, le fait de s'excuser par le destin ne constitue pas pour eux une preuve valable. En effet, il ne reste aucune excuse aux gens d'adorer autre qu'Allâh, car Allâh a envoyé les messagers pour qu'ils éclaircissent aux gens Sa religion, ce qui Le satisfait, ce qui Le met en colère et le chemin du Paradis et de l'Enfer. Donc, celui qui rejette la religion d'Allâh après cela, ne peut que plaindre sa propre personne, car il aura ainsi mérité l'égarément qu'Allâh lui a destiné.

Le troisième :

Al Boukhari et Mouslim rapportent d'après Ali Ibn Abi Taleb radya Allah 'an hou que le Prophète Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam a dit : « A chacun d'entre vous est réservée une place en Enfer ou une au Paradis ». « Ô envoyé d'Allah ! » dirent les compagnons : « Devons-nous alors compter sur ce qui nous a été écrit dans nos registres (qui renferment les bonnes et les mauvaises oeuvres) ? »

Alors le prophète Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam lut la parole d'Allâh : " Celui qui donne et craint (Allâh) et déclare véridique la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, et se dispense (de l'adoration d'Allâh) et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté. "

Traduction approximative: (Sourate 92 - Al-Layl/La nuit Verset. 5-10)

Puis il dit : « Oeuvrez, car toute chose a été rendue facile selon le but pour lequel elle a été créée ».

Le prophète Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam a interdit à l'individu de compter uniquement sur le destin ; par contre, il lui a ordonné de faire des bonnes oeuvres.

Le quatrième :

Allâh a ordonné des choses à l'individu et lui en a interdit d'autres, et Il ne lui a imposé que ce qu'il peut supporter : " Et craignez Allâh autant que vous le pouvez ."

Traduction approximative: (Sourate 64 At-Taghaboun/La Grande Perte Verset. 16)

" Allâh n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. "

Traduction approximative: (Sourate 2 Al Baqara/La Vache Verset. 286)

Si l'individu était contraint de faire quoique ce soit, il aurait été chargé de ce qu'il ne peut supporter ; et ceci est faux ! C'est pourquoi, lorsqu'un individu désobéit par ignorance, par oubli ou par contrainte, il ne lui est compté aucun péché car il est excusé.

Le prophète Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam a dit : « Certes, Allâh a pardonné à ma communauté les péchés commis par erreur, oubli ou contrainte ». Rapporté par Ibn Majah

Le cinquième :

Incontestablement, le destin d'Allâh est un secret dissimulé qui n'est connu qu'après la réalisation de la chose prédestinée et après la volonté de l'individu avant son acte ; par conséquent, sa volonté ne repose pas sur sa connaissance du destin. De là, la justification par le destin est fautive car l'individu ne peut pas se justifier par ce qu'il ne connaît pas !

Par exemple, une personne dit : « Je vais prier car cela m'est prédestiné ». Ce raisonnement est faux puisqu'il est basé sur un élément qu'il ne connaît pas, à savoir le destin !

Dans cet exemple, l'individu veut prier ; ceci correspond à sa volonté. Cependant, il ne peut aucunement prétendre que cela lui est destiné car il ignore totalement son destin, et si Allâh, Le Connaisseur, lui a prédestiné cette prière. Il ne saura cela qu'après réalisation de cette prière qui est le résultat de son destin voulu par Allâh et aussi de sa propre volonté.

Le sixième :

Nous constatons que l'individu, dans sa vie quotidienne, s'investit avec beaucoup d'opiniâtreté afin de concrétiser ce qui lui semble bon d'entreprendre. Dans ses affaires de tous les jours, il n'abandonne jamais ce qui lui est bénéfique pour ce qui lui serait nuisible en se justifiant par le destin !

Pourquoi donc renonce-t-il dans ses affaires religieuses, en se justifiant par le destin, à ce qui lui est profitable pour ce qui lui est néfaste.

Les deux situations ne sont-elles pas du même ordre ? !

Voilà un exemple qui t'éclaircit ce qui a été cité auparavant :

Si un individu se trouve en face de deux voies : La première menant à un pays plein de désordres (meurtres, pillages, attentats à la pudeur, peur, famine...) et la deuxième à un autre pays où règne l'ordre, la sécurité totale, la facilité de vie, le respect des individus, de leur honneur et de leurs biens. Laquelle des deux voies empruntera-t-il ?

Celui-ci empruntera certainement la seconde voie qui mène au pays où règnent l'ordre et la sécurité. Et il est impossible qu'une personne raisonnable puisse emprunter la voie du pays où règnent le désordre et la peur tout en se justifiant par le destin.

Mais lorsqu'il s'agit de la vie de l'au-delà, pourquoi donc l'individu emprunte-t-il la voie de l'Enfer au lieu de celle du Paradis, tout en se justifiant par le destin ?

Et afin d'éclaircir d'avantage le sujet, voici un autre exemple :

On remarque que lors de l'administration d'un médicament à un malade, celui-ci le prend même s'il ne le désire pas. De plus, on l'empêche de prendre la nourriture qui nuit à sa santé et celui-ci l'abandonne même s'il en a envie. Tout ce sacrifice est réalisé dans l'espoir d'être guéri et de retrouver une bonne santé ; et il est impossible qu'il s'abstienne de prendre ses médicaments et de manger la nourriture néfaste à sa santé tout en se justifiant par le destin.

Pourquoi donc l'individu désobéit aux ordres d'Allâh et de Son messager et pratique des oeuvres qu'Allâh et Son messager Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam ont interdit tout en se justifiant par le destin ?

Ceci est inadmissible et dénué de raison !

Le septième :

Si l'individu qui se justifie par le destin pour abandonner ses devoirs religieux et pratiquer des mauvaises oeuvres était attaqué, volé puis bafoué par une personne justifiant ses actes par le destin, de façon semblable, en disant : « Ne me blâme pas ! Mon hostilité envers toi était prédestinée par Allâh ! ». Celui-ci n'accepterait jamais la justification de son agresseur.

Pourquoi donc cet individu n'accepte pas le destin comme justification, lorsqu'il est agressé, alors qu'il l'accepte facilement lors de sa malveillance envers ses devoirs religieux ?

On rapporte que le commandeur des croyants Omar Ibn Al Khattâb radya Allah 'an hou a ordonné de couper la main à un voleur qui méritait cette sanction. Ce dernier s'exclama et dit : « Attendez Ô Commandeur des croyants, si j'ai volé ce n'est que par le destin d'Allâh ! » Omar lui rétorqua alors : « Saches que nous ne couperons ta main que par le destin d'Allâh ! »

•La Foi au destin procure de nombreux avantages au croyant :

a) Le musulman compte sur Allâh lors de ses actes sans toutefois compter sur les moyens qu'il utilise car toute chose est prédestinée par Allâh.

b) L'individu ne s'enorgueillit pas lorsqu'il réalise son objectif car sa réalisation n'est autre qu'un bienfait d'Allâh qui se résume à la prédestination des moyens de biens et de réussite.

Par contre, lorsqu'il se gonfle d'orgueil, il oublie de remercier Allâh de ses bienfaits.

c) Le musulman trouve la quiétude et le repos de son âme à travers la réalisation de son destin; par conséquent, il ne s'inquiète pas lorsqu'il manque l'occasion de réaliser ses désirs ou lorsqu'il est touché par un malheur car tout cela n'a lieu que par le destin inéluctable d'Allâh Possesseur des cieux et de la terre.

A propos de cela, Allâh Azza Wa Jâl dit : " Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allâh, afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allâh n'aime pas tout présomptueux plein de gloriole. "

Traduction approximative: (Sourate 57 Al Hadid/Le Fer -Verset. 22/23)

D'après Abou Yahia Souhayb Ibn Sinan radya Allah 'an hou, le Messenger d'Allâh Sallâ Allâhû Alayhi wa Salam a dit : « Je m'étonne du cas du croyant, car sa destinée ne lui apporte que du bien, et nul autre que lui n'a cette spécificité : Si un bonheur l'atteint, il remercie [Allâh] et ceci est un bien pour lui ; et lorsqu'un malheur le frappe, il se montre constant et cela est un bien pour lui ». Rapporté par Mouslim

•Deux groupes se sont égarés au sujet du destin :

Le premier : AL JABRIYA

Ceux-ci ont dit que les oeuvres de l'individu lui sont imposées sans que celui-ci n'ait de volonté, ni de capacité.

Le second : AL QADARIYA

Ceux-ci ont dit que l'individu était libre arbitre dans le choix et la capacité de faire ses oeuvres et que la volonté d'Allâh n'avait aucune influence sur ses oeuvres.

- Nous allons tout d'abord réfuter les dires du groupe Al Jabriya en nous appuyant sur les textes religieux et la réalité des choses :

1 - Quant aux textes religieux :

Allâh Azza Wa Jâl a confirmé la volonté et la détermination de l'individu et lui a attribué la capacité d'agir.

Allâh Azza Wa Jâl a dit à ce sujet : " Il en est parmi vous qui désirent la vie d'ici bas et il en est parmi vous qui désirent l'au-delà. "

Traduction approximative: (Sourate 3 Al-'Imran/La Famille de Imran Verset. 152)

" Et dis : La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut, qu'il mécroie. Nous avons préparé, pour les injustes, un Feu dont les flammes les cernent. "

Traduction approximative: (Sourate 18 Al Kahf/La caverne Verset. 29)

" Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. "

Traduction approximative: (Sourate 41 Foussilate/Les versets détaillés Verset. 46)

2 - Quant à la réalité des choses :

Certes, tout individu différencie ses oeuvres volontaires (telles que le fait de manger, boire, vendre ou acheter...) de ses oeuvres involontaires (telles que le fait de trembler à cause d'une fièvre, de tomber du toit...).

Dans le premier cas, l'individu a le choix de pratiquer ses oeuvres par sa propre volonté sans aucune contrainte externe.

Dans le deuxième cas, il n'a ni le choix, ni la volonté sur ce qui lui est arrivée.

A - Quant aux textes religieux :

Allâh est, par Sa volonté, Le Grand Créateur de toute chose existante.

Il a expliqué dans le Saint Coran que les oeuvres des individus ont lieu par Sa volonté.

Il a dit à ce propos : " Et si Allâh avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entretenus, après que les preuves leur furent parvenues ; mais ils se sont opposés : Les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allâh avait voulu, ils ne se seraient pas entretenus; mais Allâh fait ce qu'Il veut."

Traduction approximative: (Sourate 2 Al Baqara/La Vache Verset. 253)

" Si Nous le voulions, Nous apporterions à chaque âme sa guidée. Mais la parole venant de Moi doit être réalisée : J'emplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis."

Traduction approximative:(Sourate 32 As-Sajda/La Prosternation Verset. 13)

B - Quant à la raison :

L'univers entier appartient à Allâh ; et l'être humain, faisant partie de cet univers, appartient lui aussi à Allâh. De là, l'esclave ne peut agir à son gré dans le royaume de son Maître que par la permission et la volonté de ce dernier.

Et La Louange est à Allâh, Seigneur des mondes, par qui les bienfaits s'accomplissent, et c'est à Lui que nous demandons l'aide.

Et que la prière et la paix d'Allâh soient sur Son Messager, sa famille et tous ses compagnons, Ainsi que sur ceux qui les ont bien suivis jusqu'au Jour du Jugement.

Et la Louange revient à Allâh le Très-Haut.

Ô Allâh ! Accorde Ta miséricorde et Ton salut à notre Prophète Muhammad, aux membres de sa famille, à tous ses Compagnons, ainsi qu'à quiconque suit parfaitement leur voie, et ce jusqu'au Jour de la Rétribution.